

N/REF : 1/04/2025 10H57 C:000039 I:00114
V/REF : AC/C16349
V/Email reçu le Mardi 01/04/2025 a 10H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
Agence Bréquigny-Pays Vallons
14 RUE LOUIS ET RENE MOINE
35200 RENNES

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : COPENHAGUE - CPH
1/2/3 SQUARE DE COPENHAGUE
.
35000 RENNES

Rennes, le 07 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : ALLEE 1 COPENHAGUE - LOGT VACANT SUR PASS JUSQU'AU 04/04
LOGEMENT N° 007069, PORTE N°7069, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : RÉFECTION JOINT SILICONE CUISINE

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATERIEL
DEPOSE JOINT SILICONE HS
FAÇONNAGE NOUVEAU JOINT SILICONE AU NIVEAU DE L'ÉVIER
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 02/04/25 a 16H37 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	PBL045-FP.joint	sil.s/évier/lav./vasq/ml	1	30,00
				60,00
		TOTAL H.T.		60,00
		T.V.A. a 10,00%		6,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		66,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.